

20 à 30 ans: quand commence réellement l'épargne vieillesse?

La couverture des risques de décès et d'invalidité prend effet tôt. Mais conformément à la loi, l'épargne vieillesse proprement dite commence à 25 ans, et seulement si le salaire versé par l'employeur est supérieur à 22 680 francs. Commencer en même temps avec le pilier 3a, c'est gagner quarante années pendant lesquelles les intérêts composés travaillent.

CONSTITUTION DU 3E PILIER

- ☐ Commencer tôt à effectuer des versements sur un compte du pilier 3a.
- ☐ Même les petits montants valent la peine. Ce qui compte, c'est la régularité.
- ☐ Vérifier régulièrement sa stratégie de placement et l'adapter si nécessaire.
- ☐ À partir de 2026, il est possible pour la première fois de combler les lacunes de cotisation, avec effet rétroactif à partir de 2025.
- ☐ Ouvrir plusieurs comptes ou dépôts afin de pouvoir retirer les avoirs de manière échelonnée.



QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?

30 à 45 ans: la prévoyance, un travail d'équipe

Réduire son taux d'activité, acheter un logement, fonder une famille ou créer sa propre entreprise: autant de décisions de vie aux conséquences importantes pour la prévoyance.

RÉDUIRE L'ÉCART DE RENTE À DEUX

- ☐ Si possible, les deux partenaires ouvrent un compte du pilier 3a. Ils doivent pour cela disposer d'un revenu soumis à l'AVS.
- ☐ Maintenir un taux d'activité supérieur au seuil d'accès afin de rester assuré dans le 2e pilier.
- ☐ Examiner des rachats dans la caisse de pension de votre partenaire: ils sont déductibles des impôts.
- ☐ Concubinage: vérifier les prestations de survivants dans le règlement et annoncer le partenariat.
- ☐ Vérifier s'il existe des lacunes sur l'extrait de compte AVS. Chaque année manquante réduit la rente d'environ 2,3%.
- ☐ En cas de plusieurs petites activités à temps partiel, examiner l'assurance facultative.
- ☐ Avec un salaire AVS supérieur à 136 080 francs, examiner un plan de prévoyance 1e.

PRÉVOIR SEUL OU SEULE

- ☐ Utiliser pleinement le pilier 3a: sans second revenu, la déduction fiscale est particulièrement efficace.
- ☐ Maintenir un taux d'activité supérieur au seuil d'accès afin de rester assuré dans le 2e pilier.
- ☐ Vérifier la couverture en cas d'incapacité de gain: sans second revenu, une interruption se fait sentir immédiatement.
- ☐ Établir un mandat pour cause d'inaptitude afin qu'il soit clair qui décide en cas de besoin.
- ☐ Vérifier s'il existe des lacunes sur l'extrait de compte AVS. Chaque année manquante réduit la rente d'environ 2,3%.
- ☐ Vérifier l'ordre des bénéficiaires dans le règlement et désigner qui recevra les avoirs.
- ☐ Avec un salaire AVS supérieur à 136 080 francs, examiner un plan de prévoyance 1e.

30 à 45 ans: la prévoyance, un travail d'équipe

FONDS DE PRÉVOYANCE ET LOGEMENT EN PROPRIÉTÉ

- | | |
|--|--|
| ☐ De combien de fonds propres ai-je réellement besoin, et quelle part peut provenir de la prévoyance? | ☐ Quelle lacune le retrait en capital crée-t-il, et comment la combler? |
| ☐ Une mise en gage serait-elle préférable à un versement anticipé? | ☐ Retirer d'abord le capital du pilier 3a? |

PRÉVOYANCE POUR LES ENTREPRENEUSES ET ENTREPRENEURS

- | | |
|--|---|
| ☐ Quel est le besoin de couverture de la famille? | ☐ Suis-je assuré-e obligatoirement selon la forme juridique de mon entreprise? |
| ☐ Que verse la caisse de pension en cas de décès et d'invalidité? | ☐ L'entreprise peut-elle être poursuivie en cas d'urgence? |
| ☐ Quelles possibilités complémentaires offre le 3e pilier? | ☐ De quoi ma famille a-t-elle besoin si je ne peux plus travailler? |
| ☐ Comment constituer une fortune de prévoyance en dehors de l'entreprise? | |

QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?

45 à 55 ans: aux commandes

Qui gagne bien a plus de possibilités. Dès un salaire annuel de 136 080 francs, la solution 1e offre le libre choix de la stratégie de placement. Et des rachats échelonnés sur plusieurs années brisent la progression fiscale, année après année.

CE QU'IL FAUT PLANIFIER DÈS 50 ANS

- ☐ Vérifier chaque année le certificat de prévoyance.
- ☐ Effectuer des versements dans le pilier 3a. Dès 2026, les versements manqués peuvent pour la première fois être rachetés rétroactivement.
- ☐ Examiner des rachats dans le 2e pilier et les échelonner sur plusieurs années.
- ☐ Établir une planification des retraits des différents avoirs de prévoyance.
- ☐ Adapter la stratégie de placement au moment du retrait.

CÔTÉ EMPLOYEUR

- ☐ Des plans à choix offrant de réelles possibilités d'aménagement sont-ils proposés?
- ☐ Les risques de décès et d'invalidité sont-ils suffisamment couverts?
- ☐ Quelle est la transparence de la solution pour celles et ceux qui comptent sur elle?
- ☐ La rémunération de la caisse de pension est-elle compétitive?



QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?

55 à 65 ans: capital ou rente?

Trouver le juste équilibre

C'est maintenant que se prennent des décisions irréversibles. Et pour celles et ceux qui partent plus tôt, que ce soit par un congé sabbatique, une démission ou un retour de l'étranger, se pose la question du libre passage.

LIBRE PASSAGE À LA SORTIE DE LA CAISSE DE PENSION

- ☐ Vérifier où et sur combien de comptes se trouve votre capital de prévoyance.
- ☐ Agir activement à la sortie, sinon votre avoir est transféré à l'institution supplétive.
- ☐ Choisir la solution en connaissance de cause: compte de libre passage pour les courtes durées, dépôt de titres pour plus de marge de manœuvre.
- ☐ Adapter la stratégie de placement à l'horizon de placement.
- ☐ En cas de changement d'emploi, répartir le capital sur deux comptes.
- ☐ Assurer la couverture contre l'invalidité et le décès.



AIDE À LA DÉCISION: CAPITAL ET/OU RENTE

- | | |
|---|--|
| ☐ Inflation: comment le revenu conserve-t-il son pouvoir d'achat sur 20 à 30 ans? | ☐ Protection de la famille: que reste-t-il à la partenaire, au partenaire ou aux héritières et héritiers en cas de décès? |
| ☐ Options de placement: comment le capital retiré est-il placé et géré? | ☐ Espérance de vie: quelle influence a-t-elle sur la pondération entre rente et capital? |
| ☐ Objectifs personnels: de combien de prévisibilité avez-vous besoin, quelle flexibilité souhaitez-vous? | ☐ Impôts: quel est l'effet fiscal de la rente et du retrait en capital, et le retrait peut-il être échelonné? |

QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?

PensExpert SA
Kauffmannweg 17, 6003 Lucerne
welcome@pens-expert.ch, +41 41 226 15 15
pens-expert.ch

LUCERNE BÂLE BERNE GENÈVE LAUSANNE SAINT-GALL ZURICH

Plus de 65 ans: le capital suffira-t-il jusqu'à la fin de la vie?

L'âge de la retraite AVS n'est plus une limite stricte. On estime que 20% des personnes âgées de 65 à 74 ans restent actives. Pour les personnes qui continuent de travailler, la charge fiscale réserve souvent une mauvaise surprise. Pour l'atténuer, PensExpert a développé la rente «Stop & Go».

RÉAFFILIATION À LA CAISSE DE PENSION

- ☐ Des cotisations d'épargne supplémentaires renforcent les prestations de vieillesse. Les versements au pilier 3a restent possibles.
- ☐ Allègement fiscal grâce à la déductibilité des cotisations d'épargne.
- ☐ Suspendre temporairement la rente de vieillesse en cours et réduire la charge fiscale (rente «Stop & Go»).
- ☐ En cas de cessation définitive de l'activité lucrative, une rente complémentaire avec un taux de conversion plus élevé est versée.
- ☐ Examiner un nouveau calcul de la rente AVS en cas d'activité au-delà de l'âge de référence.



QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?

PensExpert SA

Kauffmannweg 17, 6003 Lucerne
welcome@pens-expert.ch, +41 41 226 15 15
pens-expert.ch

LUCERNE BÂLE BERNE GENÈVE LAUSANNE SAINT-GALL ZÜRICH